

**Société des Carabiniers  
de Lausanne**



**Plan de tir 2019**

<b>Présidente d'honneur</b>	Marie-Hélène Miauton, ch. de Lalex 3, 1091 Grandvaux	Mob. 079 637 90 21	mh.miauton@bluewin.ch
<b>Direction</b>			
<b>Présidente</b>	Hedwig Gautschi, rue des Terreaux 11, 1350 Orbe	Fixe 024 441 29 48 Mob. 078 738 70 24	gautschiwedwig@sunrise.ch
<b>Vice-président et directeur des tirs pistolet</b>	François Barrat, rte de Lausanne 4, 1053 Cugy	Fixe 021 731 21 07 Mob. 079 290 22 16	barrat53@bluewin.ch
<b>Vice-président et directeur des tirs fusil</b>	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	Fixe 021 729 38 63 Mob. 076 372 89 17	cgfriedli@mail.com
<b>Trésorière</b>	Marinette Coupy, avenue de Montoie 29, 1007 Lausanne	Fixe 021 601 56 51 Mob. 079 270 15 11	marinette.coupy@bluewin.ch
<b>Secrétaire</b>	Pierre Weissenbach, ch. de Contigny 15, 1007 Lausanne	Mob. 079 332 44 77	pierre.weissenbach@bluewin.ch
<b>Exercices fédéraux</b>	Francis Grin, route des Biolettes 20, 1054 Morrens	Fixe 021 732 10 21 Mob. 078 719 94 66	francis.grin@heig-vd.ch
<b>Pistolet 10 m</b>	Michael Witschi, ancien Four 14, 1815 Clarens	Mob. 079 471 47 69	Michaelwitschi@swissmail.org
<b>Championnats 300 m</b>	Alexandre Medawar, avenue d'Echallens 115, 1004 Lausanne	Mob. 076 443 54 11	alex@retisweb.com
<b>Compétitions 25/50 m</b>	Roman Briand, chemin de Pallettes 2, 1020 Renens	Fixe 021 635 44 90 Mob. 076 451 43 74	roman.briand@gmail.com
<b>Formation pistolet</b>	Yves Logean, route du Crochet 11, 1035 Bournens	Fixe 021 731 53 80 Mob. 079 567 15 73	yves.logean@bluewin.ch
<b>Rédacteur Journal</b>	Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully	Fixe 021 729 38 63 Mob. 076 372 89 17	cgfriedli@gmail.com
<b>Hors Direction</b>			
<b>Préparateur technique PAC</b>	Eric Paccaud, avenue du 1 <sup>er</sup> Mai 11, 1020 Renens	Fixe 021 635 84 02	epaccaud@bluewin.ch
<b>Formation fusil</b>	Hans Simonet, Wilerweg 31, 3280 Morat	Mob. 079 348 75 55	hans.simonet@bluewin.ch
<b>Moniteurs et entraîneurs</b>			
<b>Moniteurs exercices fédéraux (pistolet et fusil)</b>	F. Barrat, R. Briand, A. Fréry, G. Friedli, Ch. Gabriel, M. Gamper, C. Gavin, H. Gautschi, C. Grisoni, M. Guerrero, P.-A. Haas, S. Hofer, G. Macrina, A. Meyer, J.-Bernard Morier, P. Perriraz, C. Pichon, G. Robert, J. Schmidt, H. Simonet, A. Simik, F. Verdan		
<b>Entraîneurs tir sportif</b>	F. Barrat, Y. Logean, V. Mounir, M. Schneider, A. Simik, M. Simik, H. Simonet		
<b>autres adresses</b>			
<b>Responsable du stand</b>	Vincent Fleury, Derrière-le-Château 5, 1033 Cheseaux	Stand 021 315 49 71 Mob. 079 502 99 82	ctsv@lausanne.ch ou vincent.fleury@lausanne.ch
<b>Restaurant du Stand de Vernand</b>	Ismet Bajrami, rte de la Blécherette 2, 1032 Romanel	021 648 11 83	easyresto@bluewin.ch ou site@stand-de-vernand.ch

site internet SCL [www.carabiniers-lausanne.ch](http://www.carabiniers-lausanne.ch)

site internet USTL [www.ustl.ch](http://www.ustl.ch)

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Adresse de la Société, numéro de compte postal, site internet

Carabiniers de Lausanne, case postale 1339, 1001 Lausanne  
Numéro de compte postal: 10-4262-8 / iban CH55 0900 0000 1000 4262 8  
Site internet: [www.carabiniers-lausanne.ch](http://www.carabiniers-lausanne.ch)

### Admissions

Toute personne désirant devenir membre de la Société doit présenter sa demande par écrit au moyen du formulaire de demande d'admission qui peut être obtenu auprès des membres de la Direction ou sur le site Internet. La Direction statue sur les demandes d'admission et communique sa décision aux candidats. L'admission n'est définitivement validée qu'après le paiement de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle.

<b>Finance d'entrée :</b>	<b>membres actifs</b>	<b>Fr. 50.--</b>	<b>juniors Fr. 25.--</b>
<b>Cotisation annuelle:</b>	<b>membres actifs</b>	<b>Fr. 80.--</b>	<b>juniors exonérés</b>
	<b>membres honoraires</b>	<b>Fr. 25.--</b>	
	<b>licence FST</b>	<b>selon tarif FST / SVC</b>	

Lors des versements, ne pas oublier de préciser l'affectation du versement par exemple finance d'entrée, cotisation annuelle, cotisation de soutien, licence, abonnement, don, etc.

**En cas de démission en cours de saison (après l'Assemblée générale de l'année en cours), la cotisation annuelle doit être acquittée (art. 9, al. 2, des statuts).**

Les cotisations impayées jusqu'au 30 juin font l'objet d'un rappel, puis d'une sommation.

### Licences

La Société commande les licences auprès de la FST (entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 janvier) pour les tireurs qui participent aux concours nécessitant une licence. En dehors de cette période, chaque mutation correspond à une nouvelle licence est facturée par la FST avec un supplément de Fr. 12.--. Tous les licenciés (actif A ou actif B) doivent être membres de notre Société. La FST envoie les licences aux sociétés en principe en mars ou avril.

**Le prix de la licence (y compris les éventuels suppléments) est facturé aux tireuses et tireurs.**

La licence n'est pas nécessaire pour prendre part aux exercices fédéraux, tirs internes et tirs d'amitié. En cas de doute, prière de s'adresser aux membres de la Direction.

### Catégories de membres

<b>Actif A</b>	Membre ayant la Société des Carabiniers de Lausanne comme société de base.	
<b>Actif B</b>	Membre de la Société des Carabiniers de Lausanne, mais ayant une autre société comme société de base.	
<b>Elite et Senior</b>	21 - 59 ans	E de 21 à 45 ans puis S de 46 à 59 ans
<b>Adolescent et Junior</b>	10 - 20 ans	nouvelles catégories voir RTsp 2016.
<b>Vétéran</b>	V de 60 à 69 ans	
<b>Senior-vétéran</b>	SV à partir de 70 ans	

Les membres de notre Société participant aux exercices fédéraux sont assurés auprès de l'assurance militaire. Lors des entraînements et de la participation aux concours, ils sont assurés à titre subsidiaire auprès de l'USS Assurances pour les cas de responsabilité civile, d'accidents et de dommages matériels.

# TIR AU FUSIL à 300 m

# 2019

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 5 mars et ferme le samedi 26 octobre. Fermeture du 28 juillet au 19 août pour cause de vacances.

Heures d'ouverture du CTS Vernand

<b>mars</b>	<b>avril à septembre</b>	<b>octobre</b>
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+)	mardi et mercr. 15 à 18.30 (++) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. vendredi 15 à 18.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+)

(+) samedi après-midi fermé si aucune réservation

(++) mercredi 18.30 -19.45 uniquement cal. 22 LR

Notre Société réserve des cibles pour les tirs internes et concours spéciaux. En outre, quatre cibles sont réservées à Vernand **chaque jeudi après-midi d'avril à octobre** pour l'entraînement. Prière de consulter le tableau des réservations sur le site [www.ustl.ch/réservations](http://www.ustl.ch/réservations) de cibles.

Possibilité de s'entraîner tous les **lundis de 17.00 à 20.00 h. à Bavois** (sauf avis contraire).

## Dates des tirs internes

mars	samedi	23	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
avril	samedi	27	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
mai	lundi	20	/ 17 - 20 h.	tir interne à Bavois
juin	lundi	17	/ 17 - 20 h.	tir interne à Bavois
juillet	samedi	27	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
sept.	samedi	14	8 - 12 / 14 - 16 h.	dernier tir interne à Vernand

**Nos membres sont instamment priés d'effectuer leur tir militaire durant les journées de tirs internes de mai à juillet.**

## Dates du Tir fédéral en campagne organisé par notre Société

mai	jeudi	23	14 - 19.30 h.	tir fédéral en campagne
mai	vendredi	24	14 - 18.30 h.	tir fédéral en campagne
mai	samedi	25	8 - 12 / 14 - 16 h.	tir fédéral en campagne

## Dates des tirs militaires organisés par notre Société

août	jeudi	29	15 - 19.30 h.	tirs militaires
août	vendredi	30	15 - 18.30 h.	tirs militaires
août	samedi	31	8 - 12 / 14 - 16 h.	tirs militaires

## Dates des concours organisés par notre Société

mars	vendredi	8	14 - 17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	9	9 - 12 / 14 - 16 h.	tir d'ouverture
avril	jeudi	11	15 - 19.30 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
avril	vendredi	12	15 - 18.30 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
avril	samedi	13	9 - 12 / 14 - 17 h.	tirs du 14 Avril et Général Guisan
octobre	samedi	19	9 - 12 h.	tir de clôture
octobre	jeudi	24	14 - 17.30 h.	tir de clôture
octobre	vendredi	25	14 - 17.30 h.	tir de clôture

# TIR CARABINE à 50 m

Le tir à la carabine à 50 m se pratique durant les heures d'ouverture du stand de Vernand. Pour les concours, prière de se renseigner auprès des responsables.

# Tirs internes à 300 m

## Programme du concours interne (roi du tir)

1. Le programme des tirs internes est résumé à la page suivante. Le classement se fait à l'addition des passes obligatoires.
2. Les livrets de tir et les rachats doivent être achetés **lors des journées de tirs internes annoncés dans le plan de tir.**
3. Le livret ne contient que les passes obligatoires. Les autres passes sont à acheter séparément.
4. Les tireurs peuvent conserver les livrets de tir durant toute la saison. Ils doivent les rendre au / à la responsable avec toutes les passes achetées au plus tard lors de la dernière journée de tirs internes afin de permettre d'établir le classement.
5. Les passes du livret doivent en principe être tirées à Vernand lors des journées consacrées aux tirs internes. Elles peuvent aussi être tirées lors d'une séance d'entraînement à Vernand ou à Bavois, **à condition que deux membres de la Société au moins soient présents.**
6. Chaque passe doit obligatoirement être sur une carte de tir achetée auprès du / de la responsable.
7. Une seule passe est autorisée par carte de tir. S'il y a plusieurs passes sur une carte, seul le moins bon résultat sera compté pour le classement.
8. Pour qu'un résultat de maîtrise soit valable, il faut que toutes les passes aient été tirées le même jour.
9. Les maîtrises peuvent aussi être tirées lors d'un concours officiel organisé par la SVC ou un autre organisme reconnu. Pour être prise en compte pour le classement interne, la feuille de tir originale doit être remise au / à la responsable.
10. Lors des journées de tirs internes fixées par la Direction, les tireurs utilisent les codes-barres fournis par la Société, car la location des cibles est comprise dans le prix des passes du livret. Par contre, la munition est à la charge des tireurs.
11. En dehors de ces journées, les tireurs utilisent à Vernand les cibles à paiement. A Bavois, le / la responsable note les coups tirés par chaque tireur.
12. A la fin de la saison, la Société facture aux tireurs les coups tirés à Bavois. Toutefois, il est tenu compte des coups tirés pour les passes du livret en dehors des journées officielles, afin qu'il n'y ait pas de double imposition.
13. Il est possible d'acheter de la munition lors des journées de tirs internes à Vernand et des entraînements à Bavois. En dehors de ces dates, prière de s'adresser au / à la responsable des tirs internes ou au président.
14. Les challenges en compétition et les prix sont attribués selon les dispositions du règlement de tir lors du banquet de palmarès.

<b>Résumé du plan de tir à 300 m</b>								
Prix du livret = Fr. 100.-- avec 1 passe Maîtrise				Passes	Prix	Rachats	Points	Répart.
		Cible	Coups	en livret	par passe	autorisés	class.	ultér.
<b>Passes obligatoires</b>	Art	A100	5	2	8.--	1	20%	oui
	Militaire	A100	4	2	8.--	1	20%	oui
	Pontaise	A100	10	2	12.--	1	10%	oui
	Section (5+3)	A10	5+3	2	8.--	1	100%	oui
	Tir militaire	A5/B4	20	0	0.--	0	10%	non
	Tir en campagne	B4	18	0	0.--	0	10%	non
	Maîtrise ISSF 2 pos.	A10	30+30	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise ISSF couché	A10	6x10	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise AO 2 pos.	A10	30+30	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
	Maîtrise AO couché	A10	6x10	(1) *	20.--	(2) *	50%	non
* Une seule maîtrise prise en compte (à choisir préalablement)								
				Passes	Prix	Rachats	Points	Répart.
		Cible	Coups	en livret	par passe	autorisés	class.	ultér.
<b>Passes spéciales</b>	Exercice	A10	20	1	8.--	illimité	-	non
	CSG pour cat. A CSG pour cat. D	A10	20 15	0	8.-- 8.--	illimité	-	non
	Lausanne	A100	20	0	20.--	illimité	-	oui
	Vétérans	A100	5	0	8.--	illimité	-	oui
	Campagne	B4	18	0	spécial	illimité	-	non
	Ch. suisse sections	A10	10	0	spécial	0	-	non
	Concours individuel	A10	20/15	0	spécial	1	-	non

Facteurs de conversion de maîtrise couchée en maîtrise en 2 positions (cat. A, D et E)

AL et FS couché **0.954**

F5703 couché **0.933** 2 positions **0.980**

F5702, F90, Mq couché **0.970**

# TIR AU PISTOLET à 25 et 50 m

# 2019

Le centre de tir sportif de Vernand ouvre le jeudi 5 mars et ferme le samedi 26 octobre. Fermeture du 28 juillet au 19 août pour cause de vacances.

Heures d'ouverture du CTS Vernand

<b>mars</b>	<b>avril à septembre</b>	<b>octobre</b>
jeudi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+)	mardi et mercr. 15 à 18.30 (++) jeudi 15 à 19.30 h. toutes dist. vendredi 15 à 18.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+)	mardi à vendredi 15 à 17.30 h. sam. 08 à 12 / 14 à 17 h. (+) mercredi jusqu'à 18.30 h. pour entraînement CSS P25 et P50.

(+) samedi après-midi fermé si aucune réservation

(++) mercredi 18.30 -19.45 uniquement cal. 22 LR

## 1. Utilisation des stands 25 et 50 m à Vernand

Notre Société réserve des cibles et des portiques pour les tirs internes et concours spéciaux. En outre, un portique à 25 m est réservé en principe **chaque mercredi et jeudi après-midi** pour l'entraînement. Prière de consulter le tableau des réservations sur le site [www.ustl.ch](http://www.ustl.ch).

Tous les tireurs pratiquant le tir au pistolet à 25 et 50 m **doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire de Fr. 75.--** donnant droit à un badge permettant d'accéder aux installations durant toute la saison. Les bulletins de versement s'obtiennent auprès de la Direction.

Pour les entraînements effectués à Vernand en dehors des heures réservées, les tireurs s'adressent au chef de stand qui attribue les cibles disponibles. Des cibles peuvent être réservées à l'avance en téléphonant au chef de stand au moins un jour avant la date prévue.

### Dates des tirs internes

mars	samedi	23	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
avril	samedi	27	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
mai	samedi	18	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
juin	samedi	15	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
juillet	samedi	27	9 - 12 / 14 - 17 h.	tir interne à Vernand
sept.	samedi	14	8 - 12 / 14 - 16 h.	dernier tir interne à Vernand

**Nos membres sont instamment priés d'effectuer leur tir militaire durant les journées de tirs internes de mai à juillet.**

### Dates du Tir fédéral en campagne organisé par notre Société

mai	jeudi	23	14 - 19.30 h.	tir fédéral en campagne
mai	vendredi	24	14 - 18.30 h.	tir fédéral en campagne
mai	samedi	25	8 - 12 / 14 - 16 h.	tir fédéral en campagne

### Dates des tirs militaires organisés par notre Société

août	jeudi	29	15 -19.30 h.	tirs militaires
août	vendredi	30	15 -18.30 h.	tirs militaires
août	samedi	31	8 - 12 / 14 - 16 h.	tirs militaires

### Dates des concours organisés par notre Société

mars	vendredi	8	14 -17.30 h.	tir d'ouverture
mars	samedi	9	9 - 12 / 14 - 16 h.	tir d'ouverture

# TIR AU PISTOLET A 10 m

Le tir au pistolet à 10 m se pratique au stand de Prilly. Pour les heures d'ouverture, prière de consulter le site [www.carabiniers-lausanne.ch](http://www.carabiniers-lausanne.ch) ou de se renseigner auprès du responsable.

# Tirs internes à 25 m

## Programme du concours interne (roi du tir)

1. Exclusivement effectué à la distance de 25 m, le concours peut être tiré sur une seule journée ou en plusieurs fois durant les journées consacrées aux tirs internes. Des passes du livret peuvent également être tirées lors d'une séance d'entraînement à condition qu'au moins deux membres de la Société soient présents.
2. Les tireuses et tireurs achètent le livret **lors des journées annoncées dans le plan de tir**. Ils peuvent le conserver durant toute la saison. Ils doivent le rendre au directeur de tir pistolet au plus tard lors de la dernière journée de tirs internes, afin de permettre d'établir le classement.
3. **Le coût du livret s'élève à Fr. 60.--** . Il comprend toutes les passes obligatoires, sans possibilité de rachats.
4. Pour être valable, chaque passe doit être tirée en présence d'un 2<sup>e</sup> tireur qui commande le feu et note les résultats. En outre, ce dernier appose la date et sa signature (lisible) après chaque passe tirée.
5. Pour qu'un résultat de maîtrise soit valable, il faut en principe que toutes les passes aient été tirées le même jour.
6. La munition est à la charge des tireurs. L'utilisation des cibles pour les passes et les exercices est couverte par l'achat du badge à Fr. 75.--.
7. Le programme comprend les passes suivantes :

<b>a) Standard</b>	cible Précision PP10/50 cm, 2 séries de 5 coups chacune en 150 sec.
<b>b) Vitesse</b>	cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec.
<b>c) Série</b>	cible Vitesse (5-10), 2 séries de 5 coups en 30 sec. avec intervalle entre les deux séries.
<b>d) Société</b>	cible Vitesse (5-10), 3 séries en 50, 40 et 30 sec.
<b>e) Maîtrise</b>	1ère partie précision sur cible PP10/50 cm, 30 coups en 6 séries de 5 coups en 5 min. avec commandement. 2e partie vitesse sur cible Vitesse (5-10), en 6 séries de 5 coups en 5 fois 3 sec. avec des intervalles de 7 sec. Les passes de la maîtrise doivent en principe être tirées le même jour.
<b>f) Exercices fédéraux</b>	à 25 m au PO : tir fédéral en campagne (TFC) et tir militaire (TM)

8. Le classement se détermine sur la base du total des 5 résultats (maîtrise 50%) auxquels on ajoute 10% des résultats du TFC et du TM de l'année.
9. **Pour les tireurs utilisant le PO, les résultats sont majorés de 3% pour les passes et la maîtrise (sauf TFC et TM).**
10. Si le TFC et le TM sont tirés ailleurs qu'à Vernand, le tireur doit fournir une copie des résultats.
11. Si toutes les passes sont tirées et qu'au moins trois des résultats obtenus sont suffisants pour l'obtention de la distinction, le tireur recevra la distinction annuelle de la société ou à sa demande une carte-couronne à Fr. 25.--. Les limites de distinction sont celles fixées par la FST.
12. Les challenges en compétition et les prix sont attribués selon les dispositions du règlement de tir lors du banquet de palmarès.



# Tirs internes au PAC à 10 m

## Compétition pour adultes

Le concours du Roi du tir comprend des passes à tirer selon les modalités fixées par le responsable de tir PAC. L'organisation et le classement sont assurés par ce dernier.

Le concours est ouvert aux membres de la section PAC des Carabiniers de Lausanne.

Le tireur classé au premier rang reçoit pour une année le challenge Alain Perret gravé à son nom.

Les entraînements se déroulent en général le mardi en début de soirée au stand de Prilly. Prière de consulter le tableau des réservations.

## Compétition pour juniors

Le concours du Roi du tir Junior comprend des passes à tirer selon les modalités fixées par le responsable de l'Ecole de tir Pistolet. L'organisation et le classement sont assurés par ce dernier.

Le concours est ouvert aux membres de la section Juniors PAC des Carabiniers de Lausanne.

Le junior classé au premier rang reçoit pour une année le challenge Antoine Décombaz gravé à son nom.

# Rois du tir en 2018

## 300 m Programme Sport (armes de sport)

1er	Pierre-André Haas	614.1 pts	médaille d'or + challenge
2e	Gaston Parisod	612.8 pts	médaille d'argent
3e	Hugo Bucher	607.9 pts	médaille de bronze

## 300 m Programme AO (armes d'ordonnance)

1er	Blaise Buffet	607.2 pts	médaille d'or + challenge
2e	Stéphane Cosquer	598.5 pts	médaille d'argent
3e	Jacques Dessemontet	598.3 pts	médaille de bronze

## 25 m Pistolet

1er	François Verdan	788.9 pts	challenge
2e	Stefano Rugarli	743.2 pts	
3 <sup>e</sup>	Francis Grin	726.1 pts	

## 10 m Pistolet à air comprimé Juniors

1er	Lucas Bustini	725 pts	challenge
2e	Martin Simik	712 pts	
3 <sup>e</sup>	Garis Miehlbradt	662 pts	

## 10 m Pistolet à air comprimé Adultes

1er	Cédric Grisoni	388.25 pts	challenge
2e	Michael Witschi	373.50 pts	
3e	Gérald Hippas	373.00 pts	